



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 juillet 2013 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 577 –** Concernant la marche au ralenti des véhicules.

L'original de ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce...11<sup>e</sup> jour de juillet .....  
de l'an deux mille treize

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 11 juillet 2013, au 21 juillet 2013.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de juillet 2013.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier